

**Compte rendu du  
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2018**

-----

**Présents** : MM. DUVAL, LALISOU, BESSE, JOUSSELY, MASSIAS

MMES BAKKER-SMITH, , FEYDI, LACROIX, MAURANGE, STUHLER, TABOURET

**Absentes et excusées** : MMES DELPECH et PARTONNAUD

**Procuration** : Mme PARTONNAUD à M. BESSE

**Convocation** : 4 octobre 2018

**Secrétaire de séance** : Mme TABOURET

\*

\*      \*

**- Intervention de la gendarmerie pour présenter le dispositif de participation citoyenne**

Deux gendarmes de la brigade de Saint Pardoux la Rivière sont venus présenter ce dispositif destiné à renforcer la sécurité des habitants de la commune. Il s'agit d'un protocole de « participation citoyenne » sur une durée de 2 ans.

Si le Conseil Municipal est d'accord, il faudra organiser une réunion publique où les gendarmes viendront expliquer le fonctionnement de ce dispositif. Ensuite des référents de quartier seront désignés par le Conseil Municipal, ils devront assurer le lien entre la population et la gendarmerie.

**- Redevance d'occupation du domaine public Orange 2017**

Conformément au décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public, les opérateurs de télécommunication sont tenus de verser des redevances en fonction de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'ils en tirent.

En conséquence, le Conseil Municipal :

→ décide d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier, à savoir, pour 2017 :

- 38,05 € par kilomètre et par artère en souterrain
- 50,74 € par kilomètre et par artère en aérien
- 25,37 € par m2 au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabine notamment).

→ décide de revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics

→ décide d'inscrire annuellement cette recette au compte 70323

Présents : 11 – Votants : 12 - Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0

### - Tarifs location du foyer rural

Nécessité de revoir les tarifs de location du Foyer Rural suite aux travaux de rénovation qui ont été effectués.

Le Conseil Municipal :

→ fixe comme suit les tarifs de location du Foyer Rural

- **80,00 €** pour une association communale organisant une manifestation à but lucratif sans repas (concours de belote, loto...)
- **120,00 €** pour un particulier ou une association avec repas pour une journée
- **Gratuité** pour l'école et les associations communales pour toutes réunions et activités culturelles, sportives sans but lucratif.

→ fixe un supplément pour le chauffage de 30,00 € pour faire face aux dépenses de chauffage pour la période du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril

Tarifs applicables au 1<sup>er</sup> novembre 2018

Présents : 11 - Votants 12 - Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0

### - Renouvellement de la ligne de trésorerie

Afin de faire face aux dépenses de fonctionnement courantes ainsi qu'aux factures concernant les projets d'investissement, il est nécessaire de renouveler notre ligne de trésorerie d'autant que la commune est dans l'attente du versement de subventions ou de la perception du FCTVA .

Le Conseil Municipal

→ décide de renouveler la ligne de trésorerie existante, et maintient le montant à hauteur de 100 000 €, afin de faciliter les opérations de mandatement.

→ décide de retenir la proposition du Crédit Agricole avec un taux d'intérêt variable indexé sur Euribor Moyen 3 mois.

Présents : 11 - Votants : 12 - Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0

### - Subvention Voyage scolaire – Année scolaire 2018-2019

Le Conseil Municipal :

→ décide d'attribuer une subvention aux enfants de la commune participant à un voyage scolaire pendant l'année 2018/2019

→ fixe le montant de la subvention à 25 % du prix du voyage avec un plafond maximum de subvention à 75 € par enfant et par an.

Présents : 11 - Votants 12 - Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0

**- Virement de crédits**

Augmentation du prévisionnel budgétaire car 80 000 € utilisés sur 100 000 € disponibles et il faut régler les dernières factures concernant le foyer rural et les travaux dans les chemins.

Travaux dans les chemins : fourniture de calcaire, location de matériel. On vire donc **20 000 €** depuis l'article fournitures de voirie (60633) vers voiries (615231).

Dépenses imprévues : 15 000 € disponibles → redistribution de **7000 €** vers différents articles :

- 2000 € pour sable et pelouse du stade
- 1 700 € pour l'entretien « autres bâtiments » (arboretum, cimetière, villages, étang)
- 2 500 € dépenses de carburant à venir
- 800 € pour les fournitures d'entretien.

Présents : 11 - Votants : 12 - Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0

**- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable pour l'exercice 2017 du SIAEP de la Chapelle Faucher-Cantillac**

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté au conseil municipal dans les 12 mois suivants la clôture de l'exercice. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

**- Rapport d'activités 2017 de la CCPN**

Le Maire présent au Conseil Municipal, pour l'exercice 2017, les rapports d'activités de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais adopté par le conseil communautaire dans sa séance du 3 octobre 2018 ;

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

**- Transfert de la gestion de la commune de Varaignes à la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais ZAE « Le Grand Moulin »**

Par délibération du 3 Octobre 2018, le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité la classification de la ZAE « Le Grand Moulin » en zone d'activité économique, les conditions financières et patrimoniales du transfert de sa gestion à la Communauté des Communes.

Le Conseil Municipal

- Approuve la classification en zone d'activité économique au sens de la loi NOTRe de la ZAE « Le Grand Moulin » à Varaignes
- Approuve le transfert de la gestion de cette zone d'activité à la Communauté des Communes
- Prend acte des conditions financières afférentes à ce transfert

- Décide de transmettre copie de la présente délibération à M. le Président de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais.

Présents : 11 - Votants : 12 - Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0

- **Projets 2019**

- Voirie
- Aménagement d'une salle secondaire à côté de la salle de rangement au Foyer Rural
- Eglise : devis de 5000 € pour réparer une partie de la toiture
- Mise aux normes handicapés : église, terrain de tennis
- Camion à changer

- **Questions diverses**

- Aval de la Commission de Sécurité pour le Foyer Rural
- Station d'épuration ?
- Trou de Philippou : budget de 40 à 45 000 € ?
- Affichage à l'arboretum
- Réunion commission adressage